

n° 555 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ZAC LUDRES SUD - DEMANDE D'EMPRUNT

Le Maire est autorisé à contracter un emprunt de 114 000 F. au taux de 5 % pour une durée de 18 ans  
auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Est à NANCY pour la tranche 1973 des  
travaux d'assainissement de la ZAC LUDRES SUD.